

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 9 décembre 2025 à 18h30 à la salle du conseil située au 629, rue des Loisirs à Sainte-Christine.

À laquelle séance sont présents :

Jean-Marc MÉNARD, maire;  
Francine BRASSEUR, conseillère;  
Simon DUFAULT, conseiller;  
Gilbert GRENIER, conseiller;  
Mickaël L. GIGUÈRE, conseiller (*arrive en cours de séance*);

Sont absents :

Pierre NOËL, conseiller;  
Patrick WOLPUT, conseiller.

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Jean-Marc Ménard.

Assistent également à la séance :

Maude B. LANDRY, Coordinatrice aux loisirs, greffière adjointe par intérim et adjointe administrative  
Heidi BÉDARD, Directrice générale et greffière-trésorière  
Jonathan BRODEUR, Journalier / aide-voirie  
Yvonne Cordeau, Journalière / aide-voirie  
Chantal DUCLOS, Trésorière adjointe par intérim  
Jacques LECLAIR, Directeur du service des incendies et des premiers répondants  
Daniel RICHARD, Directeur des travaux publics

Monsieur le maire déclare la séance du conseil ouverte à 18 h30.

*Le conseil municipal constate que l'avis de convocation a été notifié tel que requis par l'article 153 du Code Municipal du Québec à tous les élus présents et manquants.*

283-12-2025 **1. Adoption de l'ordre du jour**

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 9 décembre 2025 et qu'il souhaite l'adopter tel que soumis;

En conséquence,  
Il est proposé M. Simon Dufault,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité

*Le conseiller M. Mickaël L. Giguère prend place à 18 h 34, au moment de l'énumération des revenus inscrits aux prévisions budgétaires 2026.*

284-12-2025 **2. Adoption des prévisions budgétaires 2026**

Attendu qu' il y a lieu d'adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2026;

Attendu que conformément aux dispositions de l'article 956 du *Code municipal du Québec* un avis public de la tenue de la présente séance et de l'adoption des prévisions budgétaires a été donné à tous les intéressés le 17 novembre 2025;

Attendu qu' en conformité avec l'article 957 du *Code municipal du Québec*, un document explicatif du budget sera transmis à chaque adresse civique du territoire de la municipalité;

En conséquence,  
Il est proposé M. Simon Dufault,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal accepte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2026 comme suit :

**ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT :**

Revenus :	
Taxes sur la valeur foncière	923 731 \$
Taxes sur une autre base	218 356 \$
Compensation tenant lieu de taxes	7 075 \$
Transferts	237 130 \$
Services rendus	10 542 \$
Imposition de droits	34 700 \$
Amendes et pénalités	2 270 \$
Intérêts	18 650 \$
Autres revenus	74 777 \$
<b>Total des revenus de fonctionnement</b>	<b>1 527 231 \$</b>

Dépenses de fonctionnement :	
Administration générale	419 245 \$
Sécurité publique	340 252 \$
Transport	401 100 \$
Hygiène du milieu	144 303 \$
Santé et bien-être	0 \$
Aménagement, urbanisme et développement	40 080 \$
Loisirs et culture	127 071 \$
Frais de financement	33 070 \$
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 505 121 \$</b>

**CONCILIATION À DES FINS FISCALES**

Financement :	
Financement à long terme des activités de fonctionnement	0 \$
Remboursement de la dette à long terme	63 700 \$
Affectation :	
Affectation – activités d'investissement	7 367 \$
Excédent de fonctionnement affecté	(48 957 \$)
<b>Total des conciliations à des fins fiscales</b>	<b>22 110 \$</b>

***Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales*** **0 \$**

**ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT :**

Revenus :	
Transferts relatifs à des ententes de partage de frais et autres transferts	145 343 \$
Autres revenus	0 \$
<b>Total des revenus</b>	<b>145 343 \$</b>

#### CONCILIATION À DES FINS FISCALES

Immobilisations :	
Administration	0 \$
Sécurité publique	64 600 \$
Transport	68 932 \$
Hygiène du milieu	0 \$
Santé et bien-être	0 \$
Aménagement, urbanisme et développement	0 \$
Loisirs et culture	16 678 \$
<b>Total des immobilisations</b>	<b>150 210 \$</b>

Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans les entreprises municipales :

Émission de prêt – mise aux normes des inst. septiques	0 \$
--	------

Financement :	
Financement à long terme	0 \$

Affectation :	
Affectations – activités de fonctionnement	0 \$
Excédent de fonctionnement non affecté	4 867 \$

<b>Total des conciliations à des fins fiscales</b>	<b>145 343 \$</b>
--	-------------------

<b><i>Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales</i></b>	<b>0 \$</b>
--	-------------

Adoptée à l'unanimité

285-12-2025 3. **Présentation et adoption du Programme triennal d'immobilisations 2026-2027 et 2028**

Attendu que le Conseil municipalité a procédé à l'étude de son programme des dépenses en immobilisations pour les années 2025 à 2027;

Attendu que conformément aux dispositions de l'article 953.1 du *Code municipal du Québec*, le Conseil municipal doit annuellement adopter un programme des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices financiers suivants;

Attendu que conformément aux dispositions de l'article 956 du *Code municipal du Québec* un avis public de la tenue de la présente séance et de l'adoption du programme triennal d'immobilisations a été donné à tous les intéressés le 6 novembre 2024;

En conséquence,  
Il est proposé Mme Francine Brasseur,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

### Répartition des dépenses par fonction

	2026	2027	2028	TROIS ANNÉES	PROVENANCE DES FONDS
Administration	2 500 \$	- \$	- \$	2 500 \$	Activités de fonctionnement
Sécurité publique	64 600 \$	- \$	- \$	64 600 \$	Aide financière dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028
Transport	102 603 \$	221 523 \$	1 000 000 \$	1 324 126 \$	Aide financière dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028, fonds réservés pour la réfection et l'entretien de certaines voies publiques (carrières et sablières), règlement d'emprunt
Loisirs et culture	4 867 \$	3 948 896 \$	50 000 \$	4 003 763 \$	Surplus accumulé non affecté réservé pour l'achat, le remplacement d'équipements, d'ameublements et d'infrastructures pour les parcs et terrains de jeux, conditionnel à l'obtention d'une aide financière au PRACIM, aide financière dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028, aide financière au Fonds pour l'accessibilité, aide financière provenant du F.S.P.S. et emprunt à long terme, conditionnel également à l'obtention d'une aide financière
<b>TOTAL</b>	<b>174 570 \$</b>	<b>4 170 419 \$</b>	<b>1 050 000 \$</b>	<b>5 394 989 \$</b>	

Adoptée à l'unanimité

286-12-2024 4. **Adoption – Règlement no 405-2025 déterminant les taux de taxation, les compensations, les tarifications et les conditions de leur perception pour l'exercice financier 2026**

Attendu que conformément aux dispositions de la *Loi sur la fiscalité municipale*, une municipalité locale peut, par règlement, imposer toute taxe ou tarif pour financer les services qu'elle offre ainsi que les modalités et intérêts des versements;

Attendu que l'article 954, du *Code municipal du Québec* stipule que le conseil municipal doit préparer et adopter le budget de la municipalité en y prévoyant des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent, le budget ayant été adopté à la séance extraordinaire du 9 décembre 2025;

Attendu que l'avis de motion et présentation du présent règlement ont dûment été donnés le 2 décembre 2025 par M. Gilbert Grenier;

En conséquence,  
Il est proposé M. Gilbert Grenier,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le règlement intitulé « *Règlement no 405-2025 déterminant les taux de taxation, les compensations, les tarifications et les conditions de leur perception pour l'exercice financier 2026* ».

Adoptée à l'unanimité

5. **Période de questions**

Conformément aux dispositions de la *loi*, une période de questions doit être accordée au public.

Le maire, M. Jean-Marc Ménard invite le public à poser des questions.

287-12-2025 6. **Clôture de la séance**

Attendu que les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

En conséquence,  
Il est proposé M. Simon Dufault,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Et résolu que la séance soit levée à 18h47.

Adoptée à l'unanimité

*Je, Jean-Marc Ménard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Heidi Bédard,  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière

---

Jean-Marc Ménard,  
Maire